Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-05 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER L'INSPECTEUR DES RIVES DANS LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 7 février 2022, le Règlement 2022-06 amendant le Règlement 2017-05 intitulé Permis et Certificats afin d'ajouter l'inspecteur des rives dans les dispositions administratives.

QU'UNE consultation publique écrite a été effectuée et qu'aucune question n'a été reçue durant la période prévue à cette fin;

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de février 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-05 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER L'INSPECTEUR DES RIVES DANS LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 8 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 février 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière